DECROIX et MAUREL

bandes armées...

Bib 419

1 FR

ditions du Comité National de lutte contre la Guerre et le fascisme

Lucette Vidal

DECROIX et MAUREL

BANDES ARMÉES

ÉDITIONS DU COMITÉ NATIONAL DE LUTTE
CONTRE LA GUERRE ET LE FASCISME
26, rue de Paradis, PARIS (10e)
Chèque Postal : HOG, Paris 909-45

SOMMAIRE

Ligues, partis, ou bandes armées 3
L'armée du fascisme 5
Les cadres 13
Qui paye ? 17
Ce qu'apporte le fascisme 21
Réconciliation française ? 26

APPENDICE

Texte des lois votées par les Chambres contre les organisations paramilitaires 29

Ligues... Partis... ou Bandes armées ?

Les « ligues » viennent de se transformer en « partis ». Les Chambres, traduisant la volonté de la majorité du peuple français, ont adopté, malgré Laval, un texte de loi qui permet la dissolution des ligues paramilitaires qui préparent la guerre civile. Les chefs des bandes armées, qui ont connu jusqu'à ce jour la plus scandaleuse impunité, grâce à la complicité des chefs de gouvernements de 6 février, craignent de finir par manquer de protecteurs au banc du gouvernement. Espèrent-ils se tirer d'affaire par un simple changement de titre ?

Car ce n'est qu'un changement de titre...

Une fois les Jeunesses Patriotes « transformées » en Parti National Populaire, on a pu lire dans le National *des indications concernant les 98e et 99e groupes mobiles (et on verra plus loin ce que sont ces groupes mobiles).*

Les Croix de Feu, baptisés Mouvement Social... les « dispos » restent les dispos, immatriculés dans des mains, des dizaines et des centaines de combat.

Et ainsi de suite.

Ces gens, qui ont assassiné Fontaine à Hénin-Liétard, Lamy à Montargis, Cayla à Moissac, qui ont ouvert des dizaines de fois le feu sur les antifascistes, qui ont crevé un œil au député Elbel, brûlé des autobus et tenté d'incendier le ministère de la Marine, ces gens-là sont fermement décidés à continuer leurs exploits.

Quelle est leur organisation militaire, et qui sont ceux qui les paient ? C'est ce que nous avons voulu montrer ici.

Il faut que tous les honnêtes gens connaissent ce qui se cache derrière les discours des La Rocque, des Taittinger, des Maurras, Renaud, Bucard et Cie; derrière cette impudente affirmation qu'ils ne sont point armés, qu'ils sont indépendants de la haute finance et qu'ils ne veulent que le bien du pays.

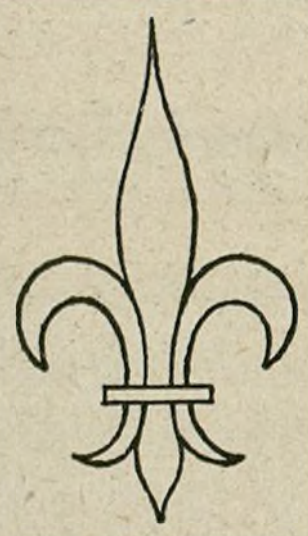

camelots du roy

croix de feu

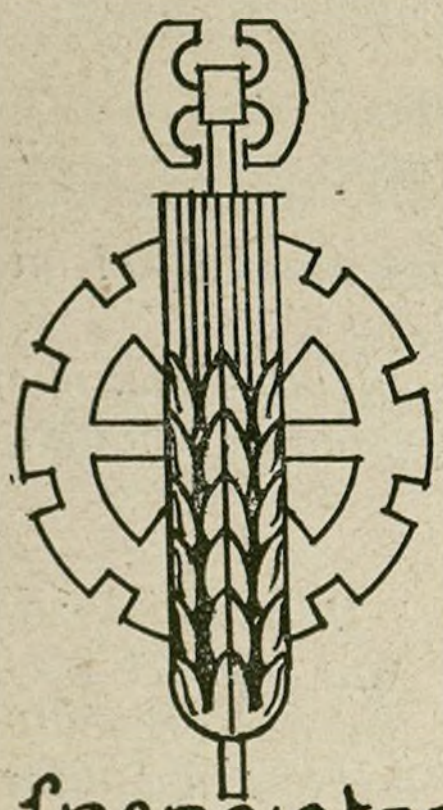

francistes

S.F

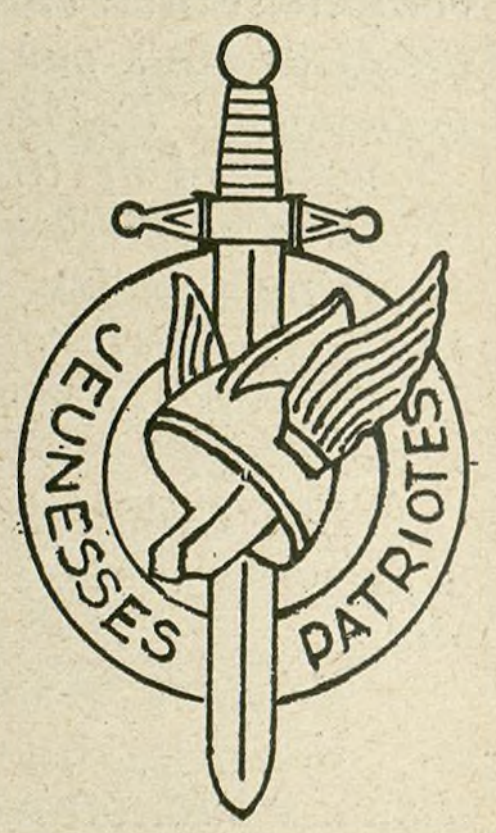

J.P

Les insignes des Hitlériens Français

L'armée du fascisme

Le premier élément de l'infanterie est le demi-groupe, lequel est composé de quatre hommes et d'un chef d'équipe (caporal ou 1er voltigeur).

Le premier élément de l'armée Croix de Feu est la *main* : quatre hommes et un chef de main.

Vient ensuite, dans l'infanterie, le *groupe* : deux équipes commandées par un sous-officier.

Chez les Croix de Feu, c'est la *dizaine* : deux mains commandées par dizainier. Le groupe a pour armement principal : un fusil-mitrailleur, soutenu par les Lebel et les grenades.

Or, à Limoges, on a pu voir fonctionner l'armement Croix de feu. Et la dizaine qui exécuta le tir était dotée d'une mitraillette [1], soutenue par des 7,65.

Dans l'infanterie, l'échelon immédiatement supérieur est la section, qui rassemble trois groupes commandés par un officier.

Chez les Croix de Feu, c'est la trentaine, laquelle rassemble trois dizaines commandées par un trentainier.

Enfin, dans l'infanterie, vient la compagnie rassemblant des sections sous le commandement d'un officier.

---

(1) *Pistolet à répétition, de fort calibre, monté sur une crosse.*

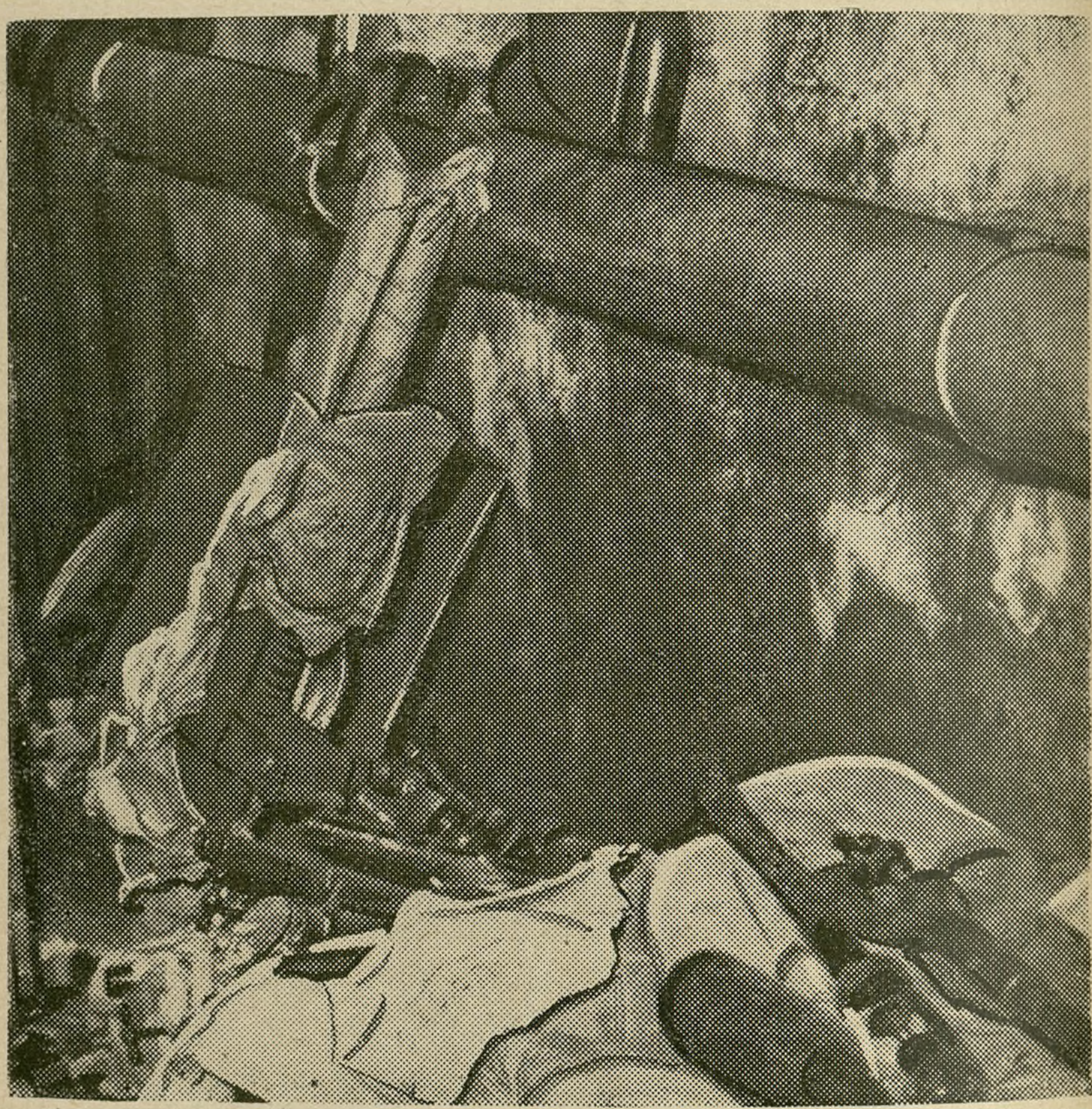

Le mortier de M. Bessureau photographié dans sa cave

Les Croix de Feu possèdent à cet échelon la centaine qui rassemble trois trentaines (avec agents de liaison).

La copie de l'organisation d'infanterie ne paraît pas être poussée plus loin, au moins publiquement. D'abord, parce que la préparation à la guerre de rues n'exige pas la formation de régiments entiers, ensuite qu'il serait facile de les former avec des hommes qui ont reçu une instruction militaire.

Cependant, le bataillon d'infanterie est doté d'une compagnie de mitrailleuses et d'une petite artillerie de campagne. Eh bien, les éléments, au moins, en sont ramassés.

Les mitrailleuses...

Celles de M. Rocca, industriel de la banlieue parisienne, découvertes et saisies au milieu de décembre 1935.

Celles de ce colonel en retraite, demeurant boulevard des Batignolles, à Paris, et qui en avait deux dans sa cave.

Celles qu'un fabricant de pompes Croix de Feu expédiait cet été dans des caisses de vermicelle...

Celles qui se trouvaient dans les deux cents caisses d'armes Brandt expédiées par le Croix de Feu Auby, et mystérieusement commuées en sable.

Etc., etc.

Les cartouches... Quand ce ne seraient que les 20.000 cartouches qui furent entreposées dans les caves du prince Murat.

Quant à la petite artillerie, adaptée au tir de rue, la C.H.R. de l'infanterie dispose du mortier Stokes qui lance des obus à ailettes, et qui permet de tirer d'une tranchée dans une autre, ou d'une rue dans la cour d'un immeuble...

C'est pourquoi le Croix de Feu Bessureau, 6, rue Garancière, Paris (5e), avait dans sa cave un mortier genre Stokes, accompagné d'une centaine d'obus à ailettes ! [1]

---

(1) *Ce n'est qu'au bout de 6 jours de campagne dans l'*Humanité *et l'Œuvre que la préfecture se décida à faire saisir le'ngin, lequel fut reconnu en bon état de marche. On attend toujours les poursuites.*

L'entraînement au combat

Une armée a besoin de s'entraîner pour être aguerrie...

De temps en temps, le « dispo » Croix de Feu est mis « en état d'alerte ». Son chef de main le convoque pour telle heure, en indiquant simplement son équipement.

Ainsi, le sous-officier à la caserne commande: « Rassemblement à 14 heures, cartouchières, telles choses dans le sac. » Le soldat ne sait pas où il va. Le dispo non plus. Il vient avec ses sandwiches, sa lampe de poche, euphémismes charmants pour des instruments destinés à faire passer le goût des sandwiches, et le chef de main le fait monter dans son auto (car la composition sociale des Croix de Feu est telle que, dans la plupart des sections, un dispo sur cinq, au moins, a une auto).

Ils s'en vont, assez souvent tous feux éteints (car le code de la route n'est évidemment pas fait pour eux), et c'est en route que le chef de main apprend une destination qui n'est le plus souvent qu'une étape.

Ainsi, lorsque les Croix de Feu de Normandie se concentrèrent pour aller à Meaux (ce qui fut l'origine de l'affaire de Caen-Mondeville), ils ne savaient pas où ils allaient. Et une caravane ayant été retardée dans sa route, elle ne put atteindre son but, parce qu'elle ignorait qu'elle allait à Meaux et qu'elle rata sa liaison à Lisieux.

Mais il ne s'agit pas seulement d'exercices de concentration — où ils n'hésitent pas à tirer, comme à Villepinte, à Brunoy, à Limoges...

Ils se livrent à des exercices d'occupation militaire du terrain.

Ainsi, à Créteil-Bonneuil, près de Paris, au mois d'octobre dernier, une partie des dispos convoqués était réunie dans une salle. Le reste, dehors, se livrait à divers exercices. Des sentinelles doubles étaient postées tous les 40 mètres entre la route Paris-Bâle et la route Paris-Genève et arrêtaient les passants, leur demandant leurs papiers et les

fouillant au besoin. (L'affaire n'a pu avoir de suite, vu que le chef de police locale, le brigadier-chef Fougère, est Croix de Feu et participait aux opérations.)

Près de Paris, au mois de juillet, quelques milliers de « dispos » étaient réunis dans le parc du château d'un général russe blanc et s'y exercèrent toute la journée au tir au pistolet et au lancement de la grenade. (Comme épilogue à ces amusements, ils brûlèrent en effigie les professeurs Langevin, Rivet et Prenant, histoire de se faire la main pour le lendemain du jour J.)

Les troupes des Croix de Feu sont — incontestablement — les plus nombreuses.

Mais il ne faut pas oublier pour cela l'existence des autres groupements de guerre civile.

Le premier en date et le mieux entraîné est constitué par l'Action Française (nombre de ses membres ont, du reste, passé aux Croix de Feu).

Ils ne manquent d'ailleurs pas d'armes, témoin le groupe d'Action Française de Gien, qui disposait d'une mitrailleuse et de 500 cartouches, entreposées dans la cave de l'armurier Pilé (1).

Le groupe mobile des J. P.

Les Jeunesses Patriotes sont organisées depuis des années pour la guerre civile. Le cliché que nous reproduisons ci-contre est tiré de leur règlement intérieur.

Le groupe mobile est composé de trois sections, chacune d'elles comportant trois équipes, comprenant 4 hommes et un chef d'équipe, comme chez les Croix de Feu.

Les hommes représentés par des points noirs, les chefs par des cercles marqués d'une croix.

---

(1) La mitrailleuse a été découverte et saisie grâce à la puissance du Comité antifasciste de Gien.

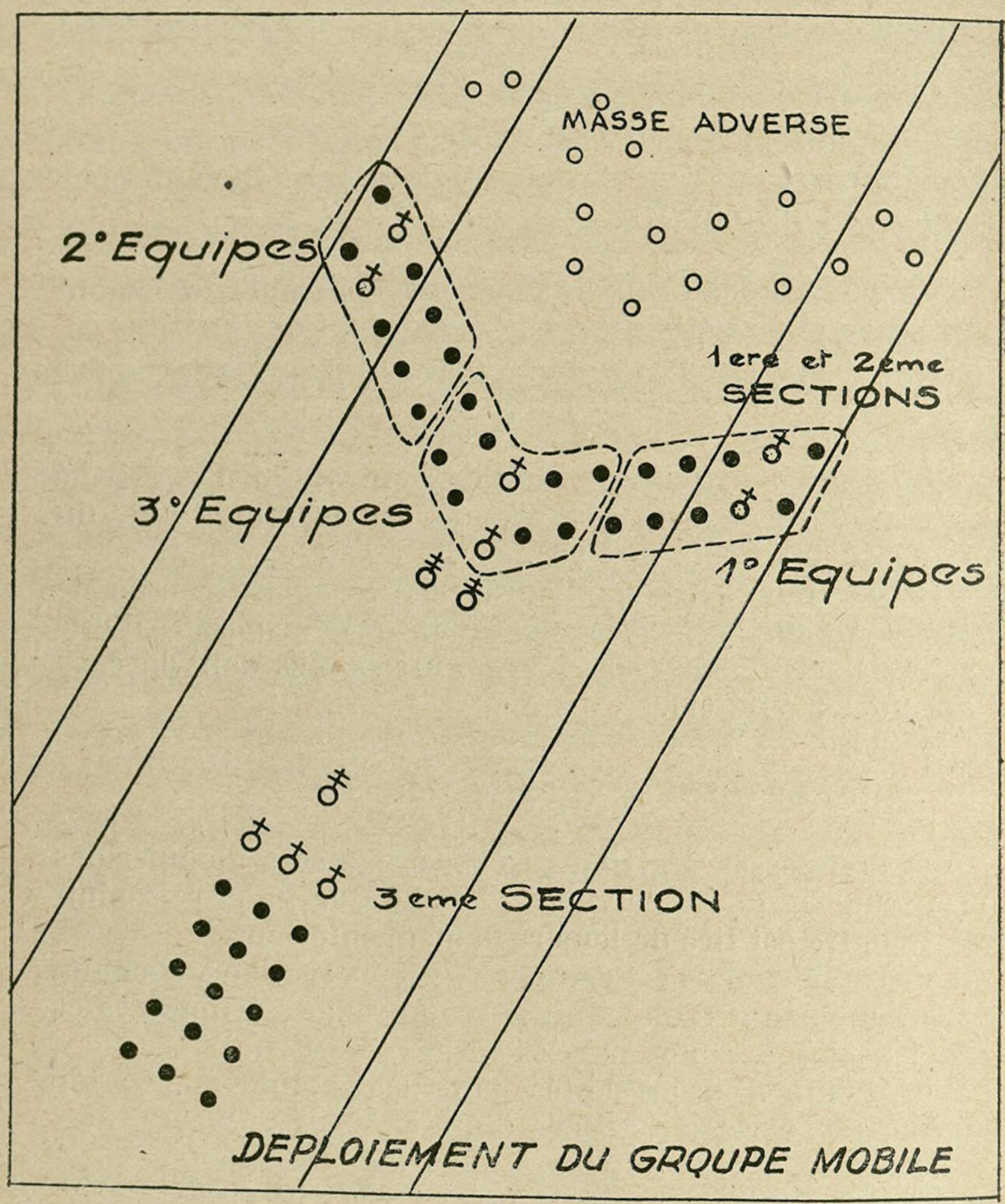
MASSE ADVERSE
2° Equipes
1ere et 2eme
SECTIONS
3° Equipes
1° Equipes
3eme SECTION
DEPLOIEMENT DU GROUPE MOBILE

La première section est déployée en ligne sur un rang couvrant toute la rue. La deuxième section marche derrière, couvrant les vides par un déploiement analogue. Les deux chefs de section sont derrière ce double rideau de troupes. La troisième section est en arrière, avec le chef du groupe mobile, en troupe de réserve.

On aura tout de même de la difficulté à faire passer ce genre de recommandation pour des directives politiques du Parti National populaire!

La Solidarité Française et les Francistes — moins nombreux — sont organisés sur des modèles analogues.

De curieuses instructions politiques

Pour le « parti » franciste (mais les nazis sont aussi organisés en parti) voici un document assez suggestif.

C'est l'ordre de mouvement (n° 78) *envoyé par le commandant de la* 1re *division franciste* (*matricule* 5.263).

1° Des éléments des 3e, 4e, 33e demi-brigades participeront pendant deux jours (un samedi: jour J. et un dimanche : jour J-1) à des exercices de rassemblement et de tir de combat ;

2° Rassemblements :

Les éléments des 3e et 4e demi-brigades se rassembleront dans la zone comprise entre les points 41-42, 41-43, 41-45, 41-47.

Les éléments de la 33e demi-brigade recevront ultérieurement leur ordre de rassemblement.

3° Date de rassemblements :

Les rassemblements devront commencer le jour J. à la première heure et être terminés le jour même à 10 heures.

4° Le matériel nécessaire au combat sera touché aux endroits désignés le jour J-1, dernier délai.

5° Vivres :

Les hommes des 3e, 4e et 33e brigades devront être munis de deux jours de vivres.

6° Le jour J. sera connu des chefs responsables une

semaine avant le commencement de la manœuvre.

7° Pionniers :

Les unités de pionniers devront être, en temps voulu, munies de tout leur matériel offensif et défensif.

8° Aviation :

Seul l'avion K. participera aux opérations prévues. Il sera à la disposition du Chef de la 2e brigade comme avion de reconnaissance.

9° Transmissions :

A dater du jour J-4, les appareils de T.S.F. émetteurs et récepteurs devront être en place, prêts à toute éventualité.

10° Les ordres de détail concernant l'ensemble des opérations sont transmis sous pli aux chefs des 2e et 17e brigades, pour exécution.

Le Commandant de la 1re *division franciste,*
Matricule 5.263.

« Monsieur Marcel » défilant à Rome, à côté du général Coselschi

Les cadres des bandes fascistes

La Rocque, Taittinger, Maurras et Cie n'ont pas eu grand mal pour trouver des cadres à leurs armées de guerre civile. Tous les vieux cadres royalistes et réactionnaires de l'armée leur ont servi de base.

Le tableau ci-contre, qui indique les chefs de quelques sections de Croix de Feu et de Camelots du Roy, est suffisamment éloquent.

Les gens qui, à l'Affaire Dreyfus, n'hésitèrent pas à se rendre parjures devant les tribunaux pour faire triompher une cause indigne, nous en retrouvons les successeurs dans l'armée moderne, faisant crever les soldats dans des exercices « proches des conditions de la guerre ».

Et quand ils ont pris leur retraite, ils dirigent officiellement les sections d'assaut destinées à « étrangler la gueuse » (sans toutefois oublier de passer chaque mois à la caisse de ladite gueuse).

Ils n'attendent d'ailleurs pas d'avoir pris leur retraite...

Il est connu que les Jeunesses Patriotes, entre autres, organisent des groupements à l'intérieur des casernes, destinés à saboter l'action de l'armée républicaine, à tâcher d'entraîner des régiments dans la rébellion...

Le ministre de la Guerre, le colonel Fabry, n'en a, paraît-il, pas connaissance...

Quelques officiers supérieurs...

Croix de Feu

Général Kœchlin, du Comité directeur.
Général de Reals, à Plouvorn (Bretagne).
Vice-amiral Exelmans, section de Brest.
Général Lagarde, secteur de la Sarthe.
Colonel Lainey, secteur de Brest.
Colonel Belouin, chef de la section de Maine-et-Loire.
Colonel Thierry, chef de la section à Antibes.

Le général Croix de feu Weygand

Colonel Thomassin, chef de section à Vesoul-Pontarlier.
Commandant Vatier, président de la section de Longuyon-Longwy.
Commandant Souchet, chef de section à La Rochelle.
Commandant de Moulins, chef de section à Biarritz.
Commandant Paris, chef de section à Casablanca.
Commandant Maisonnave, chef de section à Blidah.
Colonel Chapelet, chef de la section de Cannes.
Colonel Mensier, chef de la section d'Antibes.
Colonel Dujan, chef de la section de Montluçon.
Commandant Leclerc, délégué général pour la Bretagne.
Commandant Cabuchet, vice-président de la 46e section.
Colonel Roger, chef de la section de Grenoble.
Colonel Alavoine, chef de la section de Beauvais.
Lieutenant-colonel Dufay, chef de la section de Moulins.
Commandant Krebs, président de la section de Carcassonne.
Commandant Serieyx, président de la section de Lorient.
Commandant Joly, chef de la section de Pertuis (Vaucluse).
Colonel Pouech, chef de la section de Sète.
Colonel Chevassu, délégué départemental du Morbihan.

...et généraux de guerre civile

Action Française

Amiral Schwerer, président de l'A. F.

Commandant de Solminihac, « chef du quartier de la Muette », Paris.

Général Bourgeois, délégué d'A. F., Paris (17e).

Général Durand, président de la XVe section d'A. F., Paris.

Commandant Le Camus, président de la section de Laon.

Commandant du Touchet, président de la section de Cannes.

Commandant Drommard, président de la Fédération des Bouches-du-Rhône.

Commandant Mathieu, président de la section d'Aix.

Commandant de Lancesseur, secrétaire de la Fédération du Calvados.

Commandant de la Taille, président de la Fédération de la Drôme.

Lieutenant-colonel de Portalon, président de la Fédération de l'Hérault.

Colonel Dieuleveult, vice-président de la section d'Avranches.

Colonel d'Hausen, président de la section de Lunéville.

Commandant Aweng, vice-président de la section de Metz.

Commandant Chivot, président de la Fédération de l'Oise.

Commandant Ollivier, secrétaire de la Fédération du Var.

Colonel Rousselot, président de la section de la Roche-sur-Yon.

Commandant Picolet d'Hermillon, président de la section de Chambéry.

Commandant Santolini, président de la Fédération du Tarn-et-Garonne.

Colonel des Portes de la Fosse (*sic*), président de la section de Brignoles (Var).

Le colonel Fabry, protecteur des fascistes de l'armée

Nous tenons à la disposition de ce colonel si myope la collection du journal *Le National,* organe des Jeunesses Patriotes; il pourra voir les appels à la création de groupes régimentaires de Jeunesses Patriotes d'active.

Les J.P. poussent le toupet jusqu'à annoncer des permanences ou pourront se réunir les groupes J.P. de l'armée et des grandes unités de la flotte de guerre.

Les puissances d'argent ont-elles offert au ministre de la Guerre et au garde des Sceaux une paire de lunettes de tôle pour y voir plus clair ?

Au reste, M. Bérard s'est retranché derrière les lois scélérates qui prévoient la répression de la provocation au meurtre, et la provocation de militaires à la désobéissance, *mais seulement quand c'est dans un but de propagande anarchiste.*

On n'est pas plus cynique...

Mais si les officiers fascistes s'organisent ouvertement pour *l'usage illégal de la force armée,* l'exemple vient de haut.

En 1927, l'un des principaux fondateurs des Croix de Feu n'est autre que le général Weygand de Saxe Cobourg-Gotha, qui a pu être en même temps généralissime des armées de la République et généralissime des Croix de Feu.

Le général Niessel n'attendit pas d'avoir quitté le Conseil Supérieur de la Guerre pour patronner les Jeunesses Patriotes, et feu le maréchal Lyautey avait fait comme lui.

Le général Denain, ministre de l'Air de Doumergue et de Laval, est entouré d'officiers Croix de Feu, sable le champagne avec La Rocque.

Le général Gamelin, successeur de Weygand au poste de généralissime, assistait aux séances du feu Redressement Français, du Croix de Feu Ernest Mercier, et patronne une revue intitulée *La Belle France,* où sont glorifiés le coup de force du 6 février et la préparation du jour J.

L'une des plus importantes mesures de défense républicaine serait de fendre quelques oreilles !

Qui paye ?

Messieurs les propagandistes du fascisme français ne manquent jamais de dénoncer violemment la *finance internationale*. Finance internationale est un terme qui permet de se donner, à peu de frais, un aspect de défenseur du peuple, tout en évitant avec soin d'attirer l'attention sur la finance « bien française » qui pille et gruge le peuple français.

Et puis un « financier », cela vous a un petit air spécial d'usurier, d'homme qui ne s'occupe que des banques, de paperasseries.

Le maître de forges multimilliardaire, le roi de l'électricité, ou d'autre chose, n'ont pas l'air d'être des « financiers »...

Ainsi, en parlant de combattre la *finance internationale,* les hommes du capitalisme français essaient de faire courir après une ombre insaisissable pour *diviser* le peuple français et pouvoir ainsi *régner* sur lui avec une puissance accrue.

Car, enfin, les grands hommes des organisations fascistes sont de puissants capitalistes. Ce sont même des financiers, et des financiers internationaux qui plus est...

Voyons quelques fleurons des CROIX DE FEU.

La Rocque lui-même, déclaré pauvre par Ybarnégaray, n'a-t-il pas quelques jolis paquets d'actions de compagnies d'électricité et de gaz ?

Le généralissime Weygand, membre des Croix de Feu,

n'est-il pas membre du Conseil d'administration de la Compagnie du Canal de Suez ? (Les statuts prévoient pour ce poste l'obligation de posséder cent actions, ce qui, au cours actuel de 20.000 francs, fait quelque chose comme 2 millions.)

Le duc Pozzo di Borgo, richissime individu qui alimenta les Croix de Feu de quelques centaines de billets de mille à leurs débuts, n'est pas non plus un pauvre homme...

Mais tout ceci n'est rien.

L'un des fondateurs des Croix de Feu n'est autre qu'un de Wendel (carte n° 13).

Et c'est quelque chose de joli que la famille de Wendel.

François de Wendel est président du Comité des Forges, formidable organisation qui groupe les producteurs de fer et les fabricants de produits métallurgiques — et en particulier de matériel de guerre.

Il n'y a qu'à consulter du reste la liste des sociétés contrôlées par la famille de Wendel pour être fixé sur sa puissance.

On s'aperçoit que la maison est intéressée aux banques, aux assurances, aux chemins de fer, aux mines de fer, aux mines de houille, aux constructions métallurgiques.

Et par-dessus le marché elle a de belles propriétés foncières. (F. de Wendel est du Conseil de direction de la Société des agriculteurs de France.)

Mais ce qu'on ne remarque pas généralement, c'est la *finance internationale*. Elle y est pourtant, car, à la Compagnie de Suez, Guy de Wendel siège aux côtés, non seulement de Weygand, mais d'un des plus grands pétroliers du monde : Sir John Cadman.

Autre exemple : M. Maurice de Wendel s'assied aux côtés d'un nommé M. Lenté dans les Conseils des sociétés Escaut et Meuse et Senelle-Maubeuge.

M. François de Wendel s'assied aux côtés de M. Nanteuil de la Norville à Delattre et Frouard.

Or, lesdits Messieurs Lenté et Nanteuil de la Norville font partie des Aciéries et Tubes de la Sarre avec M. Champin (qui, sauf erreur, est Croix de Feu), mais aussi avec Herr Oskar Altmann, Herr Heinrich Bierwes, Herr Alexandre Zoelenkopf, etc., etc.

Quant au sieur Ernest Mercier, qui versa des « cotisations arrondies » aux Croix de Feu, n'est-il pas de l'Omnium international des pétroles, de la Steaua Romana et autres sociétés bien françaises ?

LES JEUNESSES PATRIOTES? Il suffit de regarder leur chef, le sieur Pierre Taittinger, lequel administre la Société des Forces Motrices de la Vienne (capital: 89 millions d'actions, 102 millions d'obligations, 38 millions de réserves) avec le concours des sieurs Chuard et Barth, domiciliés à Zurich et liés à l'Allgemeine Elecktricitäts Gesellschaft.

Sans doute n'est-ce pas là de la finance internationale ?

Et quand le même M. Taittinger mit de ses capitaux à l'Omfina, société luxembourgeoise, ce n'était pas de la finance internationale, mais c'était du patriotisme, car, au Luxembourg, les sociétés financières paient beaucoup moins d'impôts. (C'est l'industrie des petites principautés que de servir de siège à des « patriotes » de tous pays.)

La SOLIDARITE FRANÇAISE a été fondée par le sieur François Coty, multimillionnaire de l'industrie du parfum. Le sieur Jean Renaud, lui, ne se contente pas d'aboyer à la finance internationale..., il précise que c'est la finance juive.

C'est pourquoi il est allié dans le « Front National » (*sic*) au sieur Taittinger — au nom et au profil fort aryens, ma foi — qui reçut pour « ses œuvres » les dons de l'autre aryen que fut le banquier Charles Wurtz, et dont le fidèle lieutenant est le capitaine Kahn.

LES FRANCISTES ont été fondés par Marcel Bucard, aventurier qui participa en 1924 à la fondation du *Faisceau* — arrosé par le vicomte de Lur Saluces (voyez grands crus de Sauternes) — puis alla aux Croix de Feu, puis faillit aller à l'Avenir du Comité des Forges puis alla chez Hervé. Aujourd'hui, c'est un poète, un poète « lirique », si l'on peut dire. Il va assurer Mussolini de ses bons et loyaux services, et Mussolini fait contrôler les capacités des « squadristi » du « francisme » par il signor Italo Sulliotti, de la *Nuova Italia.*

L'ACTION FRANÇAISE? La Société Bozel Maletra (produits chimiques, capital 100 millions) a pour administrateur délégué M. Raoul de Cazenove, et comme par hasard le président de la Fédération d'Action Française de la région parisienne est M. le comte de Cazenove.

Et l'ancien député royaliste de Seynes n'est-il pas à Alès-Froges-Camargue, avec M. le baron Xavier Reille, trésorier du Comité des Forges et membre du Conseil d'administration des Dillinger Hüttenwerke avec des von Flotow, des von Stumm et des von Berkheim ?

A part cela, les fascistes français sont les ennemis de la « finance internationale ».

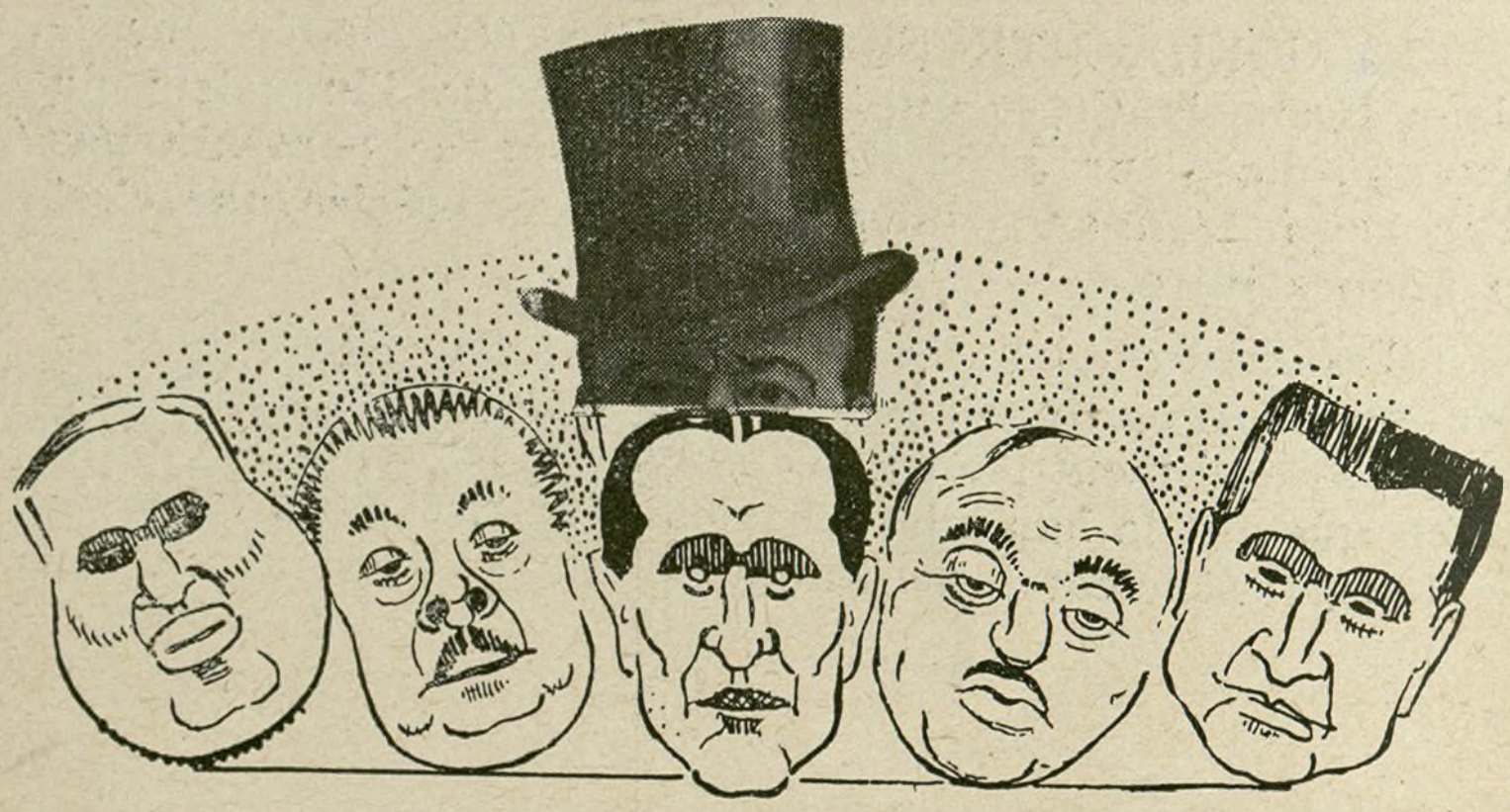

Ce qu'apporte le fascisme

La vérité, c'est que les organisations fascistes sont toutes subventionnées et dirigées par les grands comités qui tiennent en mains la majeure partie des richesses de ce pays. Deux cents familles — a-t-on dit — règnent sur la France. Des gens qui ont mis la main partout.

Un Théodore Laurent n'est pas seulement le roi des marchands de canons français, mais il est installé dans quatre banques, six compagnies minières, trois maisons d'automobiles, dans une maison de constructions navales et dans la plus importante maison de produits chimiques.

Un Duchemin (René-Paul), qui fit publier récemment une brochure fasciste, est dans la Banque de France, les Etablissements Kuhlmann, les Mines d'Anzin, les Chemins de fer du Nord, les Aciéries d'Ugine, les Textiles du Nord, etc.

On comprend que quelques centaines de noms comme ceux-là puissent représenter une domination sans contrôle sur toutes les branches importantes de l'activité du pays, pour peu qu'ils s'appuient sur quelques milliers de familles moins richissimes certes, mais quand même de grande puissance.

Ces deux cents familles tiennent la Banque de France — car bien que cela paraisse extraordinaire à bon droit — la Banque de France est un *organisme privé.*

Ce sont ces gens qui, pour exercer un pouvoir sans contrôle, sans limite, une *dictature ouverte* : le *fascisme,* ont payé et encouragé quelques aventuriers du genre de La

Rocque, des spadassins comme le Renaud et le Bucard.

Les ligues fascistes françaises ont organisé des groupes mobiles, des mains et des dizaines, comme Mussolini avait organisé ses « squadre », comme Hitler ses S.A. et ses S.S.

Et derrière Hitler, il y a Thyssen, Krupp, Stumm et Cie, comme derrière Mussolini il y a les Fiat et Montecatini.

Ni Hitler, ni Mussolini ne sont allés se vanter de travailler pour de tels maîtres.

Ceux qui se sont laissés diviser par les agents des grands trusts paient aujourd'hui cruellement leur erreur.

Les ouvriers sont soumis en Italie au régime corporatif, dans lequel une caricature de syndicat ouvrier collabore avec un syndicat patronal pour établir des contrats de travail collectif — obligatoire pour tous les ouvriers — et qui réduisent carrément les salaires de 40 % — avec promesse de séjour aux îles Lipari en cas de résistance gréviste.

En Allemagne, le fameux Front du Travail a organisé le mouchardage en grand dans les usines, et la militarisation de tous les travailleurs. Les chômeurs ont cru qu'ils auraient du travail... Ils ont eu les camps de travail forcé où ils construisent des aérodromes, des autostrades pour la guerre avec pour salaire quelque chose comme les cinq sous par jour du soldat français. La jeunesse espérait sortir de la terrible situation où elle se trouvait. On l'a chassée des usines. Elle a le service de travail obligatoire. On envoie les jeunes ouvrières comme servantes chez les hobereaux campagnards, où elles sont sujettes aux pires violences.

Les femmes espéraient pouvoir embellir leur foyer. On les a chassées des usines — sauf des usines de guerre, bien entendu — et en fait d'embellissement du foyer elles doivent considérer le buffet vide.

Au-dessus de la maison « bien allemande » tournoient les avions de guerre. Et, d'après Goebbels, elle doit être heureuse de n'avoir pas de beurre ni de viande, puisque les escadrilles hitlériennes sont nombreuses.

En Italie, la femme doit aller jeter son alliance au

COMPAREZ :

HITLER. — Nous luttons contre le parlementarisme corrupteur.

LA ROCQUE. — *Nous mettrons en vacances pour un certain temps le parlementarisme pourri.*

HITLER. — Il faut empêcher l'immigration des non Allemands.

LA ROCQUE. — *On ne verra plus ce spectacle écœurant de l'entrée de* 50.000 *ouvriers étrangers.*

HITLER. — La lutte contre le capital financier international est devenue le point le plus important de la lutte de la nation allemande.

LA ROCQUE. — *Nous imposerons le silence à la Haute Banque.*

HITLER. — Nous éliminerons le chômage.

LA ROCQUE. — *Quand nos idées prendront le pouvoir, il y aura moins de ministres, mais aussi moins de chômeurs.*

HITLER. — Abolition de la misère des logements par l'extension des constructions nouvelles.

LA ROCQUE. — *Nous bâtirons des logements pour les ouvriers.*

HITLER. — Nous refusons expressément les tendances à la socialisation d'une économie de plan.

LA ROCQUE. — *Nous ne nous lançons pas dans le planisme, dans la théorie d'une économie dirigée ou non.*

HITLER. — L'idée suprême : la communauté du peuple contre la lutte de classes et l'égoïsme de classe.

LA ROCQUE. — *Réconciliation française, fusion des classes dans l'entr'aide embellie par l'esprit de charité.*

HITLER. — Nous revendiquons une lutte sans merci contre ceux qui, par leurs agissements, nuisent à l'intérêt général.

LA ROCQUE. — *Dans les régions que nous préconisons, les grands trusts se trouveront à la fois stimulés et matés.*

...et ainsi de suite.

creuset de la guerre, pour faire tuer son mari ou son fils. Son enfant est enrôlé d'autorité dans les balillas fascistes... et elle peut méditer les paroles de Mussolini : « Nous allons incontestablement vers une période d'humanité située à un niveau de vie plus bas ».

Les paysans...

Le premier geste de Mussolini arrivant au pouvoir a été d'accabler d'impôts les paysans travailleurs au bénéfice des hobereaux. Et aujourd'hui il proclame *qu'à la campagne l'instituteur et la sage-femme sont un luxe.*

Hitler leur avait promis de les débarrasser de leurs dettes, de leur donner les vastes domaines de la Prusse.

Quand il eut pris le pouvoir...

Le Redressement Français constatait avec satisfaction — dans une de ses séances de discussion — que la colonisation intérieure était un bluff.

Mais, en revanche, l'institution de la Corporation de l'Alimentation ôte au paysan le droit de vendre ses produits au consommateur et l'oblige à se faire voler légalement par le grossiste.

Les commerçants... Ils ont cru que tout leur malheur venait des juifs (en France, ce n'est pas le juif qu'on accuse, c'est le fonctionnaire) et que quand le racisme aurait triomphé, tout irait mieux. On a assassiné des travailleurs juifs. On a promené des commerçants juifs dans la rue, les vêtements déchirés, avec une pancarte dans le dos : « Ich bin Jude ».

Mais les magasins à prix unique, dont la nationalisation était promise, ont augmenté leur puissance, tandis que doublait et triplait le nombre des faillites de boutiquiers...

Les chrétiens mêmes assistent avec épouvante aux cérémonies nocturnes, renouvelées du paganisme germanique et destinées à éblouir la jeunesse. Ils assistent à l'emprisonnement, à l'assassinat de ceux qui refusent de prostituer leur foi au Veau d'Or.

Qui profite de tout cela ?

Les maîtres de l'Italie ce sont les banquiers italiens.

Les maîtres de l'Allemagne ce sont les hommes du Herren Klub — le club des grands messieurs. Ils sont les chefs reconnus, avoués, de toute l'économie allemande.

Et ils maintiennent leur pouvoir, avec la Gestapo, les tortures, les camps de concentration, les assassinats à la hache, les suicides organisés, l'interdiction de toute velléité de résistance, même anodine, la dissolution de toute organisation qui n'est pas strictement nazie, les autodafés de livres, une Inquisition sur la littérature, la parole et les pensées, pire que celle du moyen âge.

Si ce tableau vous plaît, et si vous voulez en voir l'analogue en France; si vous voulez voir régner Wendel, Laurent, Renault, Duchemin et Cie, les ligues dites nationales sont là pour cela.

Réconciliation française?

Ce sont ces messieurs, banquiers, maîtres de forges, qui font proclamer par leurs La Rocque : « Réconciliation française » !

Et de proclamer que la réconciliation repose sur l'amour de la patrie, le soutien de la famille, le respect du travail, l'honneur et la propreté.

La patrie ? N'est-il pas étrange de voir en appeler à l'amour de la patrie par les descendants des émigrés de Coblentz qui, en 1793, en fait de réconciliation française, essayaient d'étrangler la jeune révolution avec l'appui des hobereaux prussiens ? Car La Rocque et Cie sont fiers de tels aïeux.

Qui essaie de dégrader le patrimoine culturel du pays, sinon le Croix de Feu Claude Farrère qui essaie d'insulter la mémoire et l'œuvre de Victor Hugo. Le grand poète a flétri ceux qui veulent

« *ouvrir plus de prisons et bâtir moins d'écoles.* »

Ce qui correspond bien au programme appliqué par Doumergue et Laval et c'est une des raisons des attaques du sabreur-académicien-Croix-de-Feu.

Notre mouvement antifasciste veut rassembler dans ses rangs tous ceux qui, sans distinction de parti ou de tendances, veulent défendre l'héritage révolutionnaire de 93, de 48 et de 71; l'héritage culturel de Voltaire, de Diderot, des conventionnels qui créèrent le système métrique et élevèrent les grandes écoles; l'héritage culturel légué à l'humanité par les grands écrivains, les grands musiciens et les

grands savants, héritage dont nous sommes les dépositaires.

Aimer sa patrie, pour les antifascistes, c'est signer un contrat d'émulation entre les travailleurs de France et l'humanité. La patrie des La Rocque, c'est leur coffre-fort.

La famille ? Etranges défenseurs de la famille que ce Roland Coty dont la maîtresse est suicidée après une nuit d'orgie; que cette famille Henriot où l'on marie un dégénéré pour le caser, et où l'on songe avant tout à l'assurance quand le dégénéré a tué sa femme à coups de fusil; que ce Bucard, qui, non content d'adopter le programme de Gœring, adopte aussi ses mœurs.

Beaux défenseurs de la famille en vérité que ces soutiens d'une politique qui réduit le salaire qui *fait vivre la famille* et qui donne comme prime au mariage des institutrices une réduction de salaire de 30 %.

Les antifascistes défendent la famille. Non pas le sordide assemblage d'intérêts financiers qu'est la famille chez les riches, mais la famille des travailleurs. Ils la défendent en luttant contre le chômage, en exigeant la protection de la mère et de l'enfant, l'ouverture de crèches, de nouvelles écoles plus claires et mieux aménagées. Ils la défendent en luttant pour que les jeunes couples ne voient pas pour avenir, à l'enfant qu'ils peuvent créer, la misère, l'impossibilité de s'instruire, la militarisation et la mort à vingt ans dans les tranchées.

Le respect du travail ? Oui, da. Combien gagne-t-on dans les usines du Croix de Feu de Wendel ? Pour quel salaire de famine y trime-t-on chaque jour ?

Et n'est-ce pas le même de Wendel qui, dans son discours de Nice, en juin 1935, dictait les décrets-lois qui furent appliqués par Laval en juillet ?

Le 14 juillet, les Croix de Feu montaient à la place de l'Etoile sur la demande de Laval, pour essayer de le regonfler. Le 19, venaient les décrets-lois qui respectaient le travail en lui volant 10 %.

Notre mouvement antifasciste soutient les syndicats ouvriers qui luttent pour faire respecter le travail, pour obtenir la semaine de 40 heures sans diminution de salaire. Il soutient les paysans qui veulent des allocations de crise, qui veulent vendre le produit de leur travail et qui ne veulent plus être grugés par les grands minotiers, par le trust des engrais chimiques (comme le Kuhlmann, ami des Croix de Feu), par les gros vinassiers (comme les Nicolas, Croix de Feu).

Il soutient les commerçants menacés d'expulsion, les artisans menacés d'expropriation par le capitalisme.

Alors ?

Qui veut la réconciliation française ?

Est-ce le tribun fasciste qui essaie de « réconcilier » le peuple avec ses tyrans occultes, avec la poignée de marquis de Carabas qui monopolise la richesse du pays, avec cette aristocratie de l'or, plus puissante et plus féroce que celle d'avant 89..., qui veut mater le peuple après l'avoir trompé?

Ou bien est-ce le mouvement qui appelle à l'union tous ceux qui travaillent à l'usine, au bureau, à l'atelier, à la boutique ou aux champs, qui appelle à l'union du peuple de France contre la minorité qui le mène à la dictature, à la ruine, à la guerre mondiale ?

***

Vous qui avez compris de quel côté sont les diviseurs et les ennemis du peuple...

Vous qui avez compris que c'est l'union des amis de la Paix et de la Liberté qui sauvera le pays...

Comprenez aussi que cette union n'est pas une chose verbale.

Quand le feu est à la maison, il ne suffit pas de dire : « Je hais l'incendie ». Il faut empoigner un seau...

Un bulletin d'adhésion vous attend à votre comité local...

Appendice

Texte des lois votées par les Chambres sur les organisations para-militaires

Les ligues para-militaires

Article premier. — Seront dissous, par décret rendu par le président de la République en conseil des ministres, toutes les associations ou groupements de fait :

1° Qui provoqueraient à des manifestations armées dans la rue ;

2° Ou qui, en dehors des sociétés de préparation au service militaire agréées par le gouvernement, des sociétés d'éducation physique et de sport, présenteraient, par leur forme et leur organisation militaires, le caractère de groupes de combat ou de milices privées ;

3° Ou qui auraient pour but de porter atteinte à l'intégrité du territoire national ou d'attenter par la force à la forme républicaine du gouvernement.

Le Conseil d'Etat, saisi d'un recours en annulation du décret prévu par le premier alinéa du présent article, devra statuer d'urgence.

Art. 2. — Sera puni d'un emprisonnement de six mois à deux ans et d'une amende de 16 à 5.000 francs quiconque aura participé au maintien ou la reconstitution directe ou indirecte de l'association ou du groupement visés à l'article premier. Les peines prévues à l'article 42 du Code pénal pourront en outre être prononcées par le tribunal.

Si le coupable est un étranger, le tribunal devra en outre prononcer l'interdiction du territoire français.

Art. 3. — Les uniformes, insignes, emblèmes des associations et groupements ainsi maintenus ou reconstitués seront confisqués ainsi que toutes armes, tout matériel utilisé ou destiné à être utilisé par lesdits groupements ou associations.

Les biens mobiliers et immobiliers des mêmes associations et groupements seront liquidés dans les conditions de l'article 18 de la loi du 1er juillet 1901.

Art. — La présente loi est applicable à l'Algérie et aux colonies.

Le port des armes prohibées

Article premier. — Sera puni d'un emprisonnement de trois mois à deux ans et d'une amende de 100 à 1.000 francs, sans préjudice, s'il y a lieu, des peines plus sévères prévues par la loi du 7 juin 1888, quiconque, au cours d'une manifestation ou à l'occasion d'une manifestation, au cours d'une réunion ou à l'occasion d'une réunion, aura été trouvé porteur d'une arme apparente ou cachée ou d'un engin dangereux pour la sécurité publique.

Art. 2. — Le tribunal devra prononcer, en outre, l'interdiction du territoire français contre tout étranger s'étant rendu coupable du délit visé à l'article premier.

Art. 3. — En cas de récidive, l'interdiction de séjour et l'interdiction des droits mentionnés à l'article 42 du Code pénal pourront être prononcées pour une durée de cinq ans au moins et de dix ans au plus.

Art. 4. — La présente loi est applicable à l'Algérie et aux colonies.

Les provocations au meurtre

Modification aux articles 24 et 25 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse.

Article premier. — L'alinéa 1er de l'article 24 de la loi du 29 juillet 1881 est modifié ainsi qu'il suit :

« Ceux qui, par l'un des moyens énoncés en l'article précédent, auront directement provoqué soit au vol, soit aux crimes de meurtre, de pillage et d'incendie, soit à l'un des crimes ou délits punis par les articles 309 à 313 du Code pénal, soit à l'un des crimes... »

(Le reste sans changement.)

Art. 2. — L'alinéa 1er de l'article 45 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse est ainsi complété :

« ...ainsi que les provocations soit aux crimes de meurtre, de pillage et d'incendie, soit aux crimes et délits de violences envers les personnes, lesdites provocations prévues et réprimées par l'article 24. »

Acheter et diffuser notre matériel de propagande !

Portraits Henri Barbusse

sur papier couché, format 30×40 cm.

l'un : 2.50 les dix : 17.50

L'Ethiopie... — tombeau du fascisme ?

Brochure par l'ex-capitaine Dumont

l'une : 1. » les dix : 7. »

Insignes du mouvement antifasciste

(Amsterdam-Pleyel) chromés, à vis

l'un : 2. » les dix : 15. »

Le 1er et le 15 de chaque mois lisez

"Paix et Liberté"

ORGANE DU COMITÉ NATIONAL DE LUTTE CONTRE LA GUERRE ET LE FASCISME

" Au service du Front Populaire, contre les ennemis du Peuple ! "

Le numéro : 0.30 *Abonnement : 7. » par an*

MARQUE SYNDICALE 4215 IMPRIMERIE CENTRALE. 5. RUE ERARD. PARIS – DID. 49-42.